



abandon de domicile et refus de donner l'enfant

Par **priscilla**, le **18/08/2009** à **21:13**

bonjour, dimanche suite à une grosse dispute avec mon mari, celui-ci est parti chez ses parents avec notre fils de 2ans 1/2 me laissant seule avec notre 2eme fils de 11 mois. nous avons decider de divorcer mais il refuse de m'emmener mon fils. Tout les jours il revient prendre des affaires qui lui appartiennent mais il ne me ramene pas mon fils, a chaque fois il me dis qu'il viendra le lendemain mais ce n'est pas vrai! le soir ou il es prti il a fait une main courant au commissariat pour dire qu'il est parti du domicile conjugal. Hier j'ai été fair une main courante disant l meme chose et qu'il ne voulait pas que j vois notr fils. Puis-je appeler la police pour demander d'aller voir au domicile de ses parent si il est bien labas? merci de votre réponse, cordialement